

Indemnités, allocations et salaires annuels des titulaires d'emplois supérieurs

2024-2025

Les renseignements relatifs au salaire, à l'indemnité et à l'allocation des titulaires d'un emploi supérieur sont diffusés annuellement sur le site du ministère du Conseil exécutif à l'adresse suivante : [Allocations, indemnités et salaires annuels | Gouvernement du Québec.](#)